

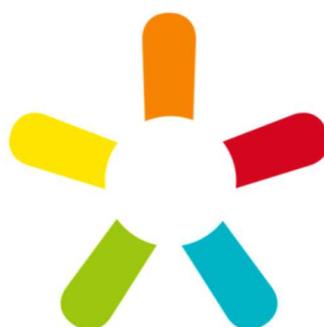
Accueils de loisirs

MEMENTO

Hiver, Printemps, Automne

Enfants scolarisés de la

Petite Section de Maternelle au CM2



TERRE
DE
PICARDIE
LE CŒUR DES HAUTS-DE-FRANCE

Contact :

f.lhomme@terredepicardie.fr

Tel : 03-64-63-00-54

Terre de Picardie
10 avenue de Haute Picardie
80 200 Estrées Deniécourt

www.terredepicardie.fr



Facebook

Accueil de Loisirs



Tarifs activités

Les tarifs n'incluent pas l'aide loisirs de la CAF de 3.50 euros par jour à déduire des montants indiqués dans le tableau ci-dessous.

L'aide loisirs est applicable aux familles ayant un quotient familial inférieure à 900.

Le quotient familial à prendre en considération est celui d'octobre de l'année précédente.

Quotient Familial	Tarifs À la semaine	Tarifs habitants Hors TDP*	Péri-centre La prestation
Entre 0 et 500	28.50 €	43 €	1 €
Entre 501 et 1300	30.50 €	46 €	1.50 €
Supérieur à 1301	30.50 €	49 €	2 €

Tarifs cantine

Quotient Familial	Tarifs À la semaine
Entre 0 et 500	1 €
Entre 501 et 800	3.70 €
Entre 801 et 1300	3.80 €
Entre 1301 et 1500	4 €
Supérieur à 1501	4.10 €
Forfait Quotidien Camping	6 €
Enfants domiciliés hors TDP*	6 €
Prestation non réservée	6 €

Facturation

- **Moyens de paiement : CB, espèces, chèques vacances et prélèvement.**
- **Si vous désirez régler par prélèvement, veuillez vous rapprocher de Terre de Picardie.**
- **Vous avez la possibilité de payer en ligne via le portail familles.**
- **Les chèques vacances ne seront pas acceptés après la date limite de paiement indiquée sur la facture.**

Accueils de Loisirs

Sorties pédagogiques / Activités

⇒ Les autorisations de sorties devront obligatoirement être rendues après complétude avant toute sortie au directeur(trice) de l'accueil de loisirs.

Pique-Nique :

Lors des sorties ils seront réalisés par les équipes d'animation pour les enfants qui mangent à la cantine.

Pour les externes, les familles devront le fournir.

⇒ Piscine :

Le bonnet de bain est obligatoire et les shorts de bain sont interdits.

Accueils et Départs

Les dossiers d'inscription doivent mentionner **comment** et avec **qui** les enfants arrivent et quittent le centre.

Vous devez amener votre (vos) enfant(s) jusqu'aux entrées des accueils et vous assurer que les équipes d'animation ont bien pris en charge votre (vos) enfant(s) sauf si indication sur les dossiers que votre (vos) enfant(s) ont l'autorisation d'arriver seul(s).

Si **exceptionnellement** une personne non-enregistrée sur le dossier devait venir chercher l'enfant nous vous demandons une autorisation écrite de décharge précisant l'identité de la personne.



Si le ou les enfant(s) sont toujours présents après les horaires prévus, ils seront remis aux autorités compétentes et ce pour leur propre sécurité.

Toute réclamation devra être effectuée UNIQUEMENT auprès du service animation de Terre de Picardie. En aucun cas le personnel de Terre de Picardie, ni aucun enfant, ne doivent être pris à partie, ou faire l'objet d'altercation ou d'injonction de la part des parents.

Nous vous rappelons que les accueils de loisirs, gérés par Terre de Picardie, sont des services facultatifs dont le but est d'offrir un service de qualité aux enfants qui sont accueillis dans un cadre agréable et sécurisé, afin de faciliter le quotidien des parents.

Accueils de Loisirs

Lieux des accueils

- ◇ **A Chaulnes** les accueils se déroulent au périscolaire l'entrée se fait côté parking des écoles rue Poulain.
- ◇ **A Rosières**
 - ⇒ Les péricentres du matin et du soir sont situés à l'école maternelle
 - ⇒ Les ALSH (la journée d'activités) se situent pour les enfants :
 - * De petites à grandes sections, à l'école maternelle
 - * Du CP au CM2, à la salle multifonctions, rue du Colonel Sorlin.

Périodes de fonctionnement

- ◇ Deux semaines aux vacances d'Hiver, de Printemps et d'Automne
- ◇ **Attention** : Fermeture aux vacances de Noël

Journée type :

- ◇ Accueil Péricentre : de 7h30 à 9h
- ◇ Activités : de 9h à 12h
- ◇ Repas du midi : de 12h à 13h30
- ◇ Activités : de 13h30 à 17h
- ◇ Départ Péricentre : de 17h à 18h30

Renseignements pratiques

- ⇒ **Une collation** est proposée chaque jour aux enfants vers 16h.
- ⇒ **Médicaments** : Votre enfant pourra prendre des médicaments uniquement sur présentation d'une ordonnance à jour (ou PAI) et d'une autorisation parentale. Les documents devront être remis aux directeurs (trices) de chaque accueil et accompagnés des médicaments.
- ⇒ **Kit de survie**
 - ⇒ Maternels : Sac de rechange, doudou, casquette, crème solaire, gourde, vêtements adaptés à la météo et aux activités pratiquées.
 - ⇒ Primaires : crème solaire, gourde, vêtements adaptés à la météo et aux activités pratiquées.
- ⇒ **Ce qui reste chez moi** : Les objets de valeurs comme les consoles de jeux, les bijoux, les téléphones portables, ...
En cas de non respect de ces recommandations, la responsabilité de Terre de Picardie ne saurait être engagée en cas de dégradation ou perte.